

**(EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE**

**Séance du 6 mars 2019****Délibération n° 2019/015**

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Présents
52	42

  

DATE DE LA CONVOCATION
28.02.2019

L'an deux mille dix-neuf, le six mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire (GREZET-CAVAGNAN), sous la présidence de M. GIRARDI Raymond, Président.

**PRESENTS** : ADAM Jean-Pierre, ALBERTI Éric, BALAGUER José, BERNADET Nicole, BEZOS Jean-Marie, BINET Claude, BOLDINI Jean-Baptiste, BORDES Francis, CARLES Marie-Françoise, CASTAGNET Jean-Pierre, CASTAGNET Joëlle, CASTILLO Julie, CHOPIS Josiane, CLAVERIE Alain, COLMAGRO Chrystel, COSTA Angélique, CUCCHI Pascal, DA COSTA-FREITAS Valérie, DA ROS Francis, DAUDE-LAGRAVE Bernard, DOUCET Pascal, FAUX Serge, FONTANILLES Daniel, GALICHON Bruno, GALLY Claude, GIRARDI Raymond, GRANGE Pierre, LAINARD Rose-Marie, LOUVANCOUR Bernard, MASSIAS Bernard, MERLIN-CHABOT Christine, MULOT Daniel, PARAILLOUX Serge, PAUL Rémy, PEBEREAU Bruno, POLETTO Monique, PONTTHOREAU Michel, REMAUT Jean, ROMAN Dominique, RUAULT Philippe, THOLLON POMMEROL François, VALAY Christophe,

**EXCUSES** : CAMAROQUE Jean-Noël, DACHY Marie-Françoise, DARROUMAN Michel, DUCASSE Laurent, DUPOUY Serge, DUSTRIT Marie-Thérèse, FAURICHON DE LA BARDONNIE Joël, LAMBROT Renaud, RODIER Georges, VERLINDEN Jacques.

**SECRETARE DE SEANCE : COLMAGRO Chrystel**

**Débat d'orientations budgétaires**

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le **débat d'orientation budgétaire** constitue une des étapes de ce cycle.

Le Conseil Communautaire est invité, comme chaque année, à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), et ce afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain budget primitif.

Vu les travaux de la commission des finances du 5 février 2019,  
Vu la réunion du 26 février 2019 regroupant le bureau et la commission des finances,  
Vu l'avis favorable du bureau,  
Vu les documents communiqués aux membres du conseil communautaire

M. le Président précise que le DOB tient compte des nouvelles exigences fixées par la Loi Notre,

**le conseil communautaire, après s'être fait présenter l'ensemble des documents budgétaires joints à la convocation,**

**DECLARE** avoir tenu librement son débat d'orientations budgétaires, préalable au vote du budget, pour l'année 2019,

**DONNE** pouvoir au Président pour prendre toute mesure d'exécution liée à la délibération à venir.

**PRÉCISE** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

A GREZET-CAVAGNAN, le 11 mars 2019

Le Président,  
Raymond GIRARDI

